

## Actions d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Transferts de crédits

**M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :** Les Maisons de Quartier se sont fortement inscrites pour l'année 2004 dans des actions d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Cette augmentation sensible de l'activité a entraîné des dépenses qui atteignent au 31 août 2004 entre 71 et 74 % des budgets alloués.

Afin de faire face à la demande particulièrement importante en cette période de rentrée scolaire, il est proposé d'accroître les moyens financiers des trois Maisons de Quartier d'un montant de 5 300 € chacune, soit 15 900 € pour les activités suivantes :

Maison de Quartier de Planoise :

\* 1 700 € : Jeunesse, minicamp

\* 2 400 € : Enfance, Centre de Loisirs, activités nouvelles, minicamp

\* 1 200 € : Sorties familiales, une sortie en Alsace (action non retenue au Contrat de Ville par l'État).

Maison de Quartier de Montrapon :

\* 5 300 € : Centre de Loisirs (avec repas et en journée complète) non prévu au BP car assuré par les PEP en 2003.

Maison de Quartier de la Grette :

\* 2 000 € : Jeunesse, augmentation des sorties

\* 3 300 € : Centre de Loisirs, augmentation de la capacité d'accueil, mise en place d'une fonction de direction.

Cette somme sera prélevée au chapitre 65.422.6574.47030 transférée et ventilée de la façon suivante :

- 5 300 € sur le chapitre 012.422.64131.47032

- 5 300 € sur le chapitre 012.422.64131.47033

- 5 300 € sur le chapitre 012.422.64131.47034

Le Conseil Municipal est appelé à en décider et à autoriser M. le Maire à procéder à ce transfert.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.*